



MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 15 mars 2016



Législature 2011 - 2016

Communiqué de la Municipalité N° 38

Rolle, le 1^{er} mars 2016

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 1^{er} mars prochain, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Affaires du personnel

Démission d'un chef de service. M. Rocco Giugno, boursier communal et chef du service des finances et de l'informatique, quittera ses fonctions le 31 mars 2016 pour un nouveau challenge et un poste de direction à la Ville de Lausanne. Entré au service de la Commune en 2008, M. Giugno aura notamment participé, huit ans durant, à la réorganisation des services communaux initiée au début de la législature 2006-2011, ainsi qu'à l'instauration d'un SCI système de contrôle interne. Afin d'assurer sa succession dans les meilleurs délais, la Municipalité a mis le poste de chef du service des finances et de l'informatique au concours au début du mois de février déjà.

2. Carte des dangers naturels de la Commune de Rolle

Entamée en 2008, l'étude des cartes des dangers naturels sur territoire vaudois s'est achevée en 2015 ; elle se présente sous la forme de 2 classeurs fédéraux, à disposition pour consultation auprès des Services techniques. Pour la Commune de Rolle, le danger le plus à craindre est le risque d'inondation, pour lequel des mesures ont déjà été prises dans le cadre de l'entreprise de corrections fluviales (ECF) et de la création de bassins de rétention notamment (celui existant dans le secteur de la Pièce, et un nouveau prévu dans le secteur de la Bigaire). A noter que ces cartes de dangers naturels doivent à l'avenir être intégrées dans l'élaboration des plans de quartier et du plan général d'affectation. La population sera invitée à consulter cette documentation à l'administration communale par voie d'annonce.

3. Service du gaz – contrôles annuels et tarifs 2016

Les derniers contrôles de fuites de gaz effectués sur l'ensemble du territoire communal par les Services Industriels de Lausanne (SIL) mettent en évidence un réseau désormais en très bon état. Les opérations initiées en 2014 (vannes de concessions) se poursuivront par une nouvelle campagne de recherche de défauts sur les branchements (150 en 2016 et 150 en 2017). A noter sur le plan contractuel que la collaboration avec les SIL date des années 70. L'adaptation des textes aux nouvelles contraintes légales impose une rédaction déclinée en 5 contrats distincts (contrat-cadre, achat de gaz, acheminement, raccordement, et contrat de prestations) avec effet au 1^{er} janvier 2016, pour une durée initiale de 3 ans. De nouvelles adaptations sont néanmoins possibles en tout temps ; une modification interviendra déjà en 2017 pour la mise à disposition d'un second raccordement à Rolle (entrée de gaz, du côté de Tartegnin). Par ailleurs, fondée sur les tarifs actuels du gaz et en fonction des réserves financières constituées jusqu'à fin 2014, outre celles de l'exercice 2015 estimées à Fr. 500'000.— environ, la Municipalité a décidé de revoir à la baisse le prix du kWh facturé aux Rollois. Il diminuera à raison de 1 centime, pour être porté à 6.5 cts (vente aux particuliers), hors taxe et TVA, avec effet rétroactif au 1.01.2016.

4. Ruelles des Halles et de l'Île

Tristement réputées (surtout la seconde) comme étapes nocturnes historiques de clients (incontinents) de certains établissements publics, ces ruelles alimentent régulièrement la chronique. La solution d'une peinture hydrophobe sur les murs des passages avait été imaginée en guise de « parade »... Or il s'avère que cet enduit constituerait une couche étanche ne laissant pas passer les remontées (naturelles) d'humidité des murs, provoquant à terme la formation de cloques. Dans le doute, afin d'éviter lesdits effets collatéraux supputés, il sera procédé à une peinture « normale », à défaut de mieux.

5. Soutien financier au développement d'un abattoir régional à Aubonne

Rolle a donné un accord de principe au Conseil régional du district de Nyon dans le cadre de la recherche de fonds initiée et requise par la perspective du « déménagement » des installations historiquement sises à Rolle. Une promesse de don à hauteur de Fr. 50'000.—, à fonds perdus, a été annoncée (pas de souscription de parts sociales dans l'association du CARRE). Son versement interviendra en cours d'année, à l'issue de l'appel de fonds.

6. Signalisation du bas de la rue du Temple

Les questions posées par le Conseil communal (accès des voitures sur la Grand-Rue et problématique des piétons sur la place dallée) incitent la Municipalité à faire poser un panneau « cédez-le-passage » au débouché de la Grand-Rue sur un poteau du côté de la BCV ; il n'y aura toutefois aucun marquage au sol sur les dalles de granit, pour des questions d'ordre esthétique.

7. Agrandissement du skatepark de Rolle

Inauguré en 2007, cet espace dévolu à la jeunesse a vieilli... Ses installations sont désormais en partie obsolètes et un projet de modernisation est à l'étude par ses utilisateurs, une association suivie par M. Amamra du Centre Sésame. Il s'agit de poser une mini-rampe double avec spine, laquelle nécessitera un déplacement partiel des modules existants. Le site ne sera pas augmenté en surface. La réserve financière détenue par l'association du skatepark est de Fr. 11'318.—. Le solde sera financé par une participation communale à hauteur de quelque Fr. 30'000.— et nécessitera le cas échéant (à confirmer) une demande de crédit complémentaire sur le budget 2016.

Sur les 5 sièges que compte l'Exécutif rollois, deux ont donc été attribués au terme du 1^{er} tour du 28 février : MM. Jean-Noël Goël et Cédric Echenard ont été élus à la majorité absolue des suffrages exprimés (résultats complets sous www.rolle.ch). Les bulletins de vote du 2^{ème} tour parviendront aux électrices et électeurs entre le 7 et le 15 mars. Le délai de réception des votes par correspondance est le samedi 19 mars à la case postale de l'administration. Le bureau de vote sera ouvert le dimanche 20 mars de 10h.00 à 11h.00 (2^{ème} étage de l'administration communale). La dernière levée de la boîte aux lettres disposée à l'entrée du bâtiment du N° 44 de la Grand-Rue aura lieu ce même dimanche à 11h.00.

Au terme du 1^{er} tour des élections communales, la Municipalité félicite les nouveaux élus, dont les 55 conseillères et conseillers communaux de la ville de Rolle, leur souhaitant d'ores et déjà une passionnante législature 2016-2021.

12. Communiqués de presse

La Municipalité a encore pris certaines décisions relatives à la modification du stationnement du parking du Château, le long de la Promenade des Amoureux, et concernant le plan de mobilité du site scolaire du Martinet, selon les communiqués ci-joints.

* * * * *

Le Syndic



Jean-Noël Goël



Le Secrétaire



Pascal Petter

Annexes : - La Promenade des Amoureux rendue aux piétons (communiqué du 2 mars 2016)
 - Communication aux riverains du site scolaire du Martinet (plan de mobilité du 29 février 2016)



COMMUNE DE ROLLE

Grand - Rue 44 - CP 1224 - 1180 Rolle
Tél. 021 822 44 44 - www.rolle.ch

MUNICIPALITE

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA PROMENADE DES AMOUREUX RENDUE AUX PIETONS

Afin d'améliorer la sécurité de la population et des visiteurs, le tronçon de la Promenade des Amoureux reliant la Grand-Rue au bord du lac sera rendu aux piétons. Les places de parc aménagées le long de l'allée seront supprimées et de nouveaux espaces de stationnement près du château créés. Les travaux d'aménagement débuteront le 7 mars pour une durée d'environ 10 jours. Malgré quelques perturbations à prévoir, l'accès à la zone de parcage demeure garanti.

Rolle, le 2 mars 2016 – Durant les travaux de rénovation de la Grand-Rue, la distribution des différents parkings autour du château avait été repensée afin de garantir une offre de stationnement suffisante au centre-ville. Parmi les aménagements réalisés, un parking offrant 15 places « 10 heures » avait ainsi été créé le long de la Promenade des Amoureux, sur le tronçon qui relie la Grand-Rue au bord du lac.

Si elle permettait effectivement d'augmenter le nombre de places « longue durée » offert aux visiteurs, cette configuration occasionnait un trafic de véhicules relativement important sur une zone initialement dévolue aux piétons, compromettant la sécurité des promeneurs et des usagers de la place de jeux et du skatepark.

Le centre-ville ayant aujourd'hui retrouvé sa sérénité, la Municipalité souhaite rendre la Promenade des Amoureux aux piétons en interdisant cet axe à la circulation, sans toutefois péjorer l'attractivité de la ville.

Dans cet objectif, les places de parc situées le long de l'allée seront supprimées, de nouveaux espaces étant créés et répartis à proximité immédiate du château. Il en résultera une augmentation de l'offre de stationnement « longue durée » (162 places 10 et 72 heures au lieu de 156) et une diminution du nombre des places limitées à 2 heures (88 au lieu de 96). De plus, la circulation sera désormais à double sens dans la partie ouest des parkings.

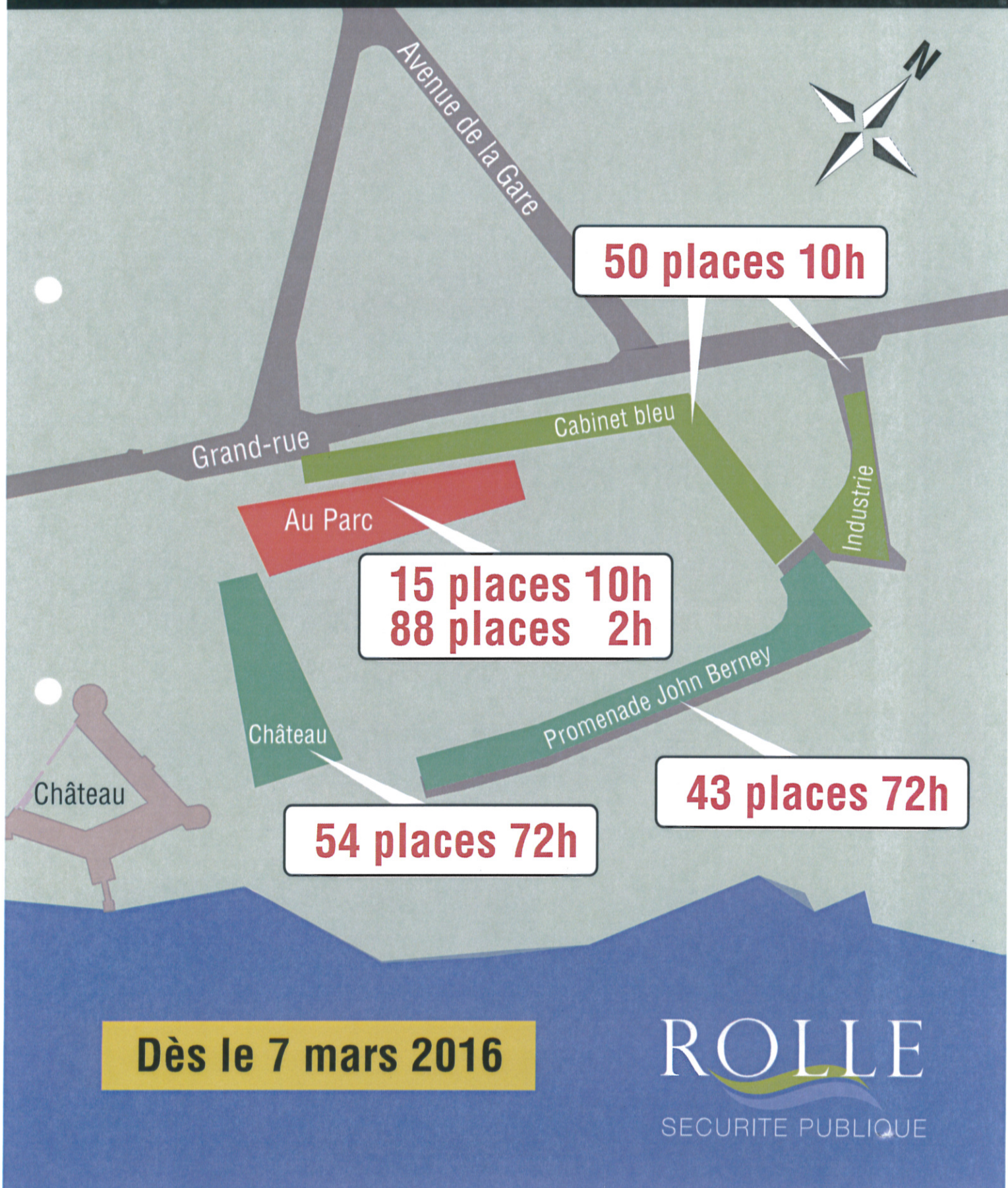
Des travaux de génie-civil, de terrassement et d'engazonnement s'avèrent nécessaires. Ceux-ci débuteront le lundi 7 mars pour une durée d'environ 10 jours. Malgré quelques perturbations à prévoir, l'accès à la zone de parcage demeure garanti.

La Municipalité prie les usagers des parkings de se conformer à la signalisation provisoire qui sera mise en place durant le chantier et les remercie d'avance de leur collaboration.

Informations complémentaires :

- Cédric Echenard, municipal en charge des travaux, 021 822 44 42
- Serge Gambarasi, chef des Services techniques, 021 822 44 30

PLAN ET DURÉE DES PLACES DE PARC secteur Château



Dès le 7 mars 2016

ROLLE
SECURITE PUBLIQUE

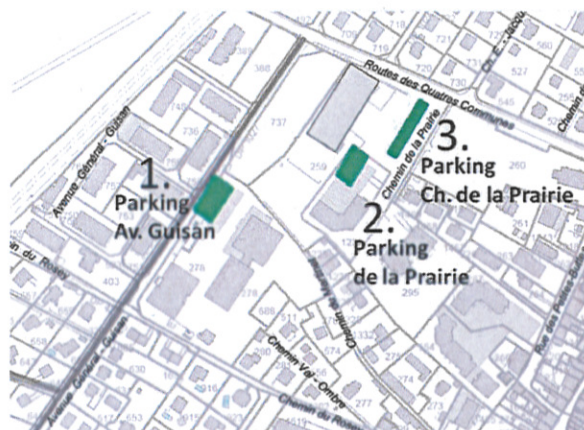


SERVICES TECHNIQUES

COMMUNICATION AUX RIVERAINS MOBILITE MARTINET - PLACES DE STATIONNEMENT

Pour faire suite aux oppositions empêchant la création de nouvelles places en compensation de la suppression du parking existant du personnel scolaire, la Municipalité a commandé un plan de mobilité pour l'ensemble du site du Martinet et une nouvelle affectation des places disponibles a été définie.

Il concerne le personnel travaillant sur le site : école, bibliothèque, Sésame.



1. **PARKING AVENUE GENERAL-GUISAN** (domaine privé communal)

Toutes les places (24 au total) seront :

- réservées et payantes pour le personnel scolaire, de 7h00 à 17h00, du lundi au vendredi,
- en dehors de ces périodes, destinées à du stationnement public du lundi au vendredi de 17h00 à 7h00, les week-ends, les jours fériés et lors des vacances scolaires.

2. **PARKING EXISTANT DE LA PRAIRIE** (domaine privé communal)

27 places sur le parking existant de 45 places seront :

- réservées et payantes pour le personnel scolaire, de 7h00 à 17h00, du lundi au vendredi,
- en dehors de ces périodes, destinées à du stationnement public du lundi au vendredi de 17h00 à 7h00, les week-ends, les jours fériés et lors des vacances scolaires.

Les 18 places restantes resteront en stationnement public.

3. **NOUVEAU PARKING DE 20 PLACES, AU CHEMIN DE LA PRAIRIE** (domaine privé communal)

8 places seront :

- réservées et payantes pour le personnel travaillant sur le site, de 7h00 à 17h00, du lundi au samedi et lors de vacances scolaires,
- en dehors de ces périodes, destinées à du stationnement public du lundi au samedi de 17h00 à 7h00, les dimanches et jours fériés.

Les 12 places restantes seront des places de stationnement publiques, du lundi au samedi, d'une durée de 2h00, sauf les week-ends et jours fériés.

La Commune étudie actuellement de nouvelles zones de stationnement en compensation des mesures citées ci-dessus, au Nord de l'avenue Général-Guisan (domaine public).